



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 19 janvier 2024 par le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Action sociale et de la Santé, sur un projet d'arrêté 'modificatif de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 4 juin 2009 portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé', portant le numéro 75.412/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 22 janvier 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.